

Un Conseiller agréé pour répondre aux besoins de chaque investisseur >>>

Conseils en Gestion de Patrimoine
Conseils en Investissements Financiers
Conseils en Opérations Bancaires et Crédits
Conseils en Opérations Immobilières
Conseils en Assurance-vie et Prévoyance
Conseils en Opérations de Défisicalisation
Stratégie de Préparation à la Retraite
Stratégie de Développement et de Pérennité



Signé Florence

N° 53 - Septembre 2024



« Nous ne pouvons pas choisir les circonstances extérieures, mais nous pouvons toujours choisir la façon dont nous répondrons à celles-ci. »

Epictète

Exclusivité >>>

Le Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC) lancé le 1^{er} juillet pour les jeunes de moins de 21 ans est à mi-chemin entre un livret réglementé (un seul, plafond des versements à 22.950 €, gains exonérés hors CSG-CRDS après 5 ans) et le PER (bloqué jusqu'à ses 18 ans sauf invalidité du titulaire ou décès d'un parent). Le PEAC se clôture à ses 30 ans.



L'investissement sera sur des fonds liés à la transition écologique (label ISR ou « France Finance Verte »). Le PEAC est « bancaire » comme pour un PEA ou « assurance » comme un contrat de capitalisation. La gestion est pilotée ou libre. Le plan de +5 ans est transférable gratuitement si le titulaire est majeur, sinon les frais seront de 1 %.

L'assurance-vie reste toujours pertinente pour l'épargne des enfants en raison de ses nombreux avantages.

Diversifier l'épargne sans contrainte ni plafond (donations parents / grands-parents), automatiser les versements et la gestion, encadrer l'utilisation de l'épargne après la majorité (via un pacte adjoint)...avec sa fiscalité avantageuse.

Dans l'air du temps >>>

Le pire n'est jamais certain

Lors d'événements politiques stressants, l'épargnant redoute toujours de perdre une partie de ses richesses et ce, à juste titre, car elles sont souvent le fruit d'une longue carrière professionnelle, d'une réussite entrepreneuriale ou d'une transmission familiale. Le message premier consiste à dire à cet épargnant qu'on ne gère jamais son portefeuille avec sa carte d'électeur. Souvent d'ailleurs, le risque politique, et électoral notamment, est surestimé à court terme. C'est dans cet environnement incertain et stressant, nous le reconnaissons, que nous sommes encore plus présents pour vous accompagner dans vos

décisions (voir notre diffusion « Spécial Actualité, Assemblée Nationale » du 07/07/2024 *). Il y aura un alourdissement de la fiscalité, peut-être dès la nouvelle loi de finance, dont on ne sait pas encore si elle sera rétroactive. En conséquence, si vous avez décidé un versement de dividendes, une donation, un versement en assurance-vie, mieux vaut l'anticiper. Si vous n'aviez rien prévu, il nous semble inutile de le faire car en cas de rétroactivité vous seriez pénalisés pour rien.

* retrouvez toutes nos diffusions sur notre site internet si vous n'avez pas reçu notre mail...ainsi que toutes les parutions dans la presse de Florence.

Lexique boursier >>>

PROFIT WARNING

Le « profit warning » désigne un avertissement sur les résultats. Utilisé par les entreprises qui ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés au préalable ; elles lancent alors un profit warning et avertissent sur le risque de rentabilité. Cela se traduit en Bourse, généralement par une forte baisse du cours de l'action. Cependant, les dirigeants qui lancent un profit warning cherchent à garder la confiance des investisseurs en avertissant à l'avance.

Est-ce que l'Etat peut ponctionner votre compte bancaire ?

L'idée d'une ponction de l'épargne vient de la **crise Chypriote**. L'île de Chypre au bord de la faillite a vu ses taux d'emprunt flamber à 20% et a demandé l'aide de l'Europe. Le FMI, la BCE et la Commission Européenne (la « troïka ») ont proposé un plan de sauvetage drastique dont une taxe de 6,75% dès le 1^{er} Euro (une sorte de « Super ISF »). Refusée par le Parlement chypriote, cela provoque de fait la faillite des deux principales banques de l'île, Laiki et Bank of Cyprus. Le mécanisme de garantie européen est alors activé, permettant de rembourser tous les

détenteurs d'avoirs jusqu'à 100.000 euros. Mais au-delà, les pertes ont été significatives. **La France peut-elle subir un scénario à la Chypre ?** La France est très, très loin d'être dans la même situation. Elle n'est pas au bord de la faillite, elle bénéficie d'un statut « too big to fail » que n'avait pas Chypre. Nos banques, également « too big to fail », sont aujourd'hui en bonne santé et il n'y a pas de flambée des taux. Il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter pour ses avoirs bancaires. **L'État peut-il ponctionner votre**

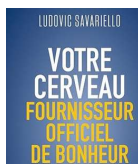
épargne ? Une spoliation pure et simple du gouvernement sur l'épargne des Français pour rembourser la dette est extrêmement peu probable. Cette hypothèse vient de Chypre, mais elle n'est pas liée à une ponction de l'Etat mais à la perte au-delà des 100.000 € due aux faillites bancaires. *Et on peut se demander si la taxe de 6,75% n'aurait pas été préférable ?* En France, pas besoin de ponctionner « sauvagement » l'épargne, l'Etat dispose d'un meilleur système qui a fait ses preuves... l'impôt !



Actualité boursière >>>

3^{ème} groupe mondial du luxe, le groupe suisse **Richemont** est propriétaire de prestigieuses Maisons, reconnues pour leur excellence dans les domaines de la joaillerie, de l'horlogerie, de la mode et des accessoires : Cartier, Chloé, Van Cleef, IWC, Jaeger-LeCoultre, Piaget... Après un cru 2023 décevant, le géant suisse du luxe rassure les investisseurs en annonçant une croissance de 8% de son chiffre d'affaires supérieure aux attentes des analystes. Cette performance est principalement due à la division joaillerie, en croissance de 12% malgré la faiblesse du marché chinois. Dans un marché français agité, une diversification avec des valeurs suisses a sa place.

Coup de cœur >>>



Ludovic SAVARIELLO est formé aux neurosciences, coach professionnel de sportifs de haut niveau, personnalités publiques, dirigeants de grandes entreprises. Dans son nouveau livre, il partage le mode d'emploi du cerveau pour apprendre à bien utiliser cette fabuleuse « machine » et éviter qu'elle ne bugge car elle contrôle tout de nos vies.

Rendez-vous >>>



PER - outil contre le matraquage fiscal -

La fiscalité risque de changer, de s'alourdir : restauration de l'ISF, suppression de la Flat Tax ou encore l'augmentation du nombre de tranches et du taux de l'impôt sur le revenu... Mais le Plan d'Épargne Retraite (PER) déjà très efficace aujourd'hui, le sera encore plus. En effet, les versements effectués dans un PER sont déductibles du revenu imposable, dans la limite du plafond. Cela diminue ainsi l'impôt à payer l'année suivante sur les revenus de l'année en cours. L'économie d'impôt issue des versements est donc proportionnelle au taux marginal d'imposition (TMI). Plus l'épargnant est imposé, plus l'avantage fiscal est important. Si le barème est alourdi, l'avantage fiscal obtenu serait donc encore plus élevé. Il pourrait par exemple passer 11% à 20%, de 30% à 35%, de 41 à 45%, ou encore de 45% à 60% voire plus... Le PER pourrait également offrir un avantage en matière d'ISF. Rappelons en effet que le PERP, l'ancêtre du PER, n'était pas imposable à l'ISF. Le PER n'est pas qu'un placement de défiscalisation, d'autant que l'avantage fiscal ne rentre pas dans le plafond des niches fiscales de 10.000 €.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un placement pour préparer sa retraite, les sommes étant bloquées pendant la vie active (sauf cas exceptionnels).



Votre interlocuteur unique !

Bouches du Rhône : Eden Roc V, 45 rue de la Turbine, 13008 Marseille
www.patrimoinesa.fr - www.gestion.fr - info@patrimoinesa.fr - 04 91 71 24 14

Var : 37 rue du Docteur Marçon, 83150 BANDOL
 rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

